



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2022

Date de convocation : 27 mai 2022  
Nombre de membres afférents au Conseil : 25  
En exercice : 25  
Présents : 20  
  
Votants : 22  
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 7 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 27 mai 2022

Étaient présents :

Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame SERRANO Corinne, Monsieur KOHLER Eddy, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Madame MITIDIÉRI Elisabeth à Madame CAZANAVE Manon

Monsieur TONNAIRE Frédéric à Monsieur MAGDALOU Jean-André

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

---

### DELIBERATION N° 2022 – 36 / CM du 07 juin 2022

#### DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN CST LOCAL FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET INSTITUANT LE PARITARISME (COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE 50 A 199 AGENTS)

---

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et s.

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4 et s,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue lundi 16 mai 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 53 agents

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :** De créer un Comité Social Territorial local.

**Article 2 :** De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

**Article 3 :** Le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

**Article 4 :** Décide le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités en relevant.

**VOTE :      22      POUR :      22      CONTRE :                      ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 37 / CM du 25 avril 2022**

**ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL EXTRASCOLAIRE  
TARIF DU SEJOUR A VINÇA**

---

Le Maire informe qu'un séjour à VINÇA à destination des jeunes qui fréquentent l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunesse, est proposé pendant les vacances d'été, sur le thème de « la Solidarité, la Résistance et la Paix » du mardi 19 juillet au jeudi 21 juillet 2022.

Le Maire propose d'appliquer au montant à charge des familles les mêmes tranches de quotient familial que pour les tarifs de l'Accueil de Loisirs extra et périscolaire et ce afin de proposer des tarifs plus en adéquation avec les ressources des familles. Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

<b>Quotient familial</b>	<b>Montant à charge de la famille</b>
de 0 à 300	24 €
de 301 à 450	27 €
de 451 à 600	30 €
de 601 à 750	36 €
de 751 à 900	39 €
de 901 à 1050	42 €
de 1051 à 1200	43.50 €
de 1201 à 1350	45 €
de 1351 à 1500	47 €
1501 et +	48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs proposés pour le séjour à VINÇA pendant les vacances d'été .

**VOTE :      22      POUR :      22      CONTRE :                      ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 38 / CM du 07 juin 2022**

**ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL EXTRASCOLAIRE  
TARIF DU SEJOUR A SAINT LAURENT DE CERDANS**

---

Le Maire informe qu'un séjour à Saint Laurent de Cerdans à destination des jeunes qui fréquentent l'Accueil de Loisirs et l'Espace Jeunesse, est proposé pendant les vacances d'été du lundi 18 juillet au mercredi 20 juillet. Les activités proposées au cours de ce séjour sont les suivantes : découverte du patrimoine, balade en montagne, jeu de piste.

Le Maire propose d'appliquer au montant à charge des familles les mêmes tranches de quotient familial que pour les tarifs de l'Accueil de Loisirs extra et périscolaire et ce afin de proposer des tarifs plus en adéquation avec les ressources des familles. Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	Montant à charge de la famille
de 0 à 300	29 €
de 301 à 450	32 €
de 451 à 600	35 €
de 601 à 750	41 €
de 751 à 900	44 €
de 901 à 1050	47 €
de 1051 à 1200	48,50 €
de 1201 à 1350	50 €
de 1351 à 1500	52 €
1501 et +	53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs proposés pour le séjour à Saint Laurent de Cerdans pendant les vacances d'été.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :              ABSTENTION :**

**DELIBERATION N° 2022 – 39 / CM du 07 juin 2022**

**ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL ESPACE JEUNESSE  
TARIF DU SEJOUR A CASTELL DE ARO**

Le Maire informe qu'un séjour à CASTELL DE ARO à destination des jeunes qui fréquentent l'Espace Jeunesse, est proposé pendant les vacances d'été, sur le thème de « la découverte du patrimoine et des activités nautiques » du mercredi 27 juillet au vendredi 29 juillet 2022.

Le Maire propose d'appliquer au montant à charge des familles les mêmes tranches de quotient familial que pour les tarifs de l'Accueil de Loisirs extra et périscolaire et ce afin de proposer des tarifs plus en adéquation avec les ressources des familles. Le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Quotient familial	Montant à charge de la famille
de 0 à 300	26 €
de 301 à 450	29 €
de 451 à 600	32 €
de 601 à 750	38 €
de 751 à 900	41 €
de 901 à 1050	44 €
de 1051 à 1200	45.50 €
de 1201 à 1350	47 €
de 1351 à 1500	49 €
1501 et +	50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'appliquer les tarifs proposés pour le séjour à CASTELL DE ARO pendant les vacances d'été .

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :                      ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 40 / CM du 25 avril 2022**

---

**LISTE DU JURY D'ASSISES DES PYRENEES-ORIENTALES 2023**

---

Vu le Code de procédure pénal, et notamment ses articles 255 à 262 ;

Vu le décret n°2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations municipales des cantons des départements de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte ;

Compte-tenu de la population totale actualisée et du quotient fixé à appliquer dans le département des Pyrénées-Orientales qui est de 1 juré pour 1300 habitants, le nombre de jurés pour l'ensemble du département s'élève à 369 pour l'année 2023;

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assises du département, le Maire doit effectuer un tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui fixé pour la circonscription (3 jurés) à savoir 9 noms.

Après avoir tiré au sort publiquement 9 noms à partir de la liste électorale, les personnes ci-dessous seront informées de leur désignation :

<b>NOM Prénom (épouse NOM)</b>	<b>Date et lieu de Naissance</b>	<b>Adresse</b>
1. PLAIRE Erika	28/03/1996 à Perpignan (66)	13 Rue des Lilas-Hameau Las Motas 66200 ALENYA
2. CAPELL Caroline	24/12/1984 à Perpignan (66)	7 Bis Avenue de la Mer – 66200 ALENYA
3. MARTINEZ Carole 4. épouse BERNARD	31/10/1968 à Argelès-Sur-Mer (66)	4 Rue Montaigne - 66200 ALENYA
5. RICHARD-BEFFARA Jean-Michel	24/02/1962 à Perpignan (66)	8 Rue du Carlit - 66200 ALENYA
6. DOSCH Cynthia	26/02/1997 à Perpignan (66)	9 Impasse Fernand Léger – 66200 ALENYA
7. MARTINEZ Mickael	16/08/2000 à Perpignan (66)	34 Rue du Réart - 66200 ALENYA
8. GARRETA Xesco	03/05/1999 à Céret (66)	2 Rue des Mimosas - 66200 ALENYA
9. BONAFOS Jean-Jacques	18/09/1974 à Perpignan (66)	22 boulevard du 8 Mai – 66200 ALENYA
10. RIEU Stéphanie	14/07/1976 à Perpignan (66)	13 Rue des Pâquerettes – 66200 ALENYA

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :                      ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 41 / CM du 25 avril 2022**

---

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs, établi par la délibération 2022-35 en date du 25 avril 2022 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat. ou équiv.	Durée hebdom.	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	
1 poste d'Attaché	A	35h00	1	
1 poste de Rédacteur principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste Rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	
<del>1 poste Rédacteur</del>	B	<del>24h00</del>	0	4
1 poste adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	1	
<del>1 poste adjoint administratif principal 1ère classe</del>	C	<del>24h00</del>	0	4
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00	1	
<b>1 poste adjoint administratif principal 2ème classe</b>	<b>C</b>	<b>31h00</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<del>1 poste adjoint administratif principal 2ème classe</del>	C	<del>24h00</del>	0	4
2 postes adjoint administratif	C	35h00	1	1
1-2 poste adjoint administratif	C	24h00	1	0
<b>Totaux</b>			<b>8</b>	<b>2</b>
<b>Filière technique</b>				
1 poste d'ingénieur	A	35h00	1	
1 poste de technicien principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste de technicien	B	35h00	0	1
3 postes agent de maîtrise principal	C	35h00	2	1
1 poste agent de maîtrise principal	C	30h00	1	
1 poste agent de maîtrise principal	C	29h30	1	
<del>1 poste agent de maîtrise principal</del>	C	<del>24h00</del>	0	4
2 postes agent de maîtrise	C	35h00	2	
<del>1 poste agent de maîtrise</del>	C	<del>24h00</del>	0	4
4 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	3	1
3 postes adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	1	2
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	29h30	1	
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	28h00	1	
<del>1 poste adjoint technique principal 1ère classe</del>	C	<del>24h00</del>	0	4
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	
<del>1 poste adjoint technique principal 2ème classe</del>	C	<del>24h00</del>	0	4
4 postes adjoint technique	C	35h00	4	0
1 poste adjoint technique	C	32h00	1	
1 poste adjoint technique	C	30h00	1	
<del>1 poste adjoint technique</del>	C	<del>24h00</del>	0	4
<b>Totaux</b>			<b>21</b>	<b>5</b>
<b>Filière sportive</b>				
1 poste d'opérateur des Activités physiques et sportives principal	C	35h00	1	
<b>Totaux</b>			<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière médico-sociale</b>				
1 poste d'Educateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	35h00	1	
2 postes Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	B	35h00	2	
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	35h00	1	
1 poste agent social principal 2ème classe	C	35h00	1	
1 poste d'Agent Social	C	35h00	1	
<b>Totaux</b>			<b>6</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	28h00	1	
<b>Totaux</b>			<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>				
1 poste d'animateur principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste d'animateur principal 2ème classe	B	35h00	1	

1 poste d'animateur	B	35h00	1	
1 poste adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h00	0	1
1 poste adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	31h00	0	1
2 postes adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	35h00	2	
1 poste d'adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	31h00	1	
2 postes adjoint d'animation	C	35h00	1	1
<b>Totaux</b>			<b>7</b>	<b>3</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>43</b>	<b>19</b>
<b>Non-titulaires</b>				
6 postes d'adjoint temporaire de remplacement au prorata des heures	C		2	4
4 postes contrat saisonnier au prorata des heures			1	3
2 postes contrat accroissement temporaire d'activité au prorata des heures	C		0	2
7 postes d'agent contractuel TC	C		3	4
1 poste agent contractuel à 30 h/s	C		0	1
3 postes d'agent contractuel à 28 h/s	C		2	1
1 poste d'agent contractuel à 27 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 26 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 25h/s	C		0	1
4 postes d'agent contractuel à 24 h/s	C		1	3
1 poste agent contractuel à 24h/s	B		0	4
<b>1 pose agent contractuel à 35h/s</b>	<b>B</b>		<b>0</b>	<b>1</b>
1 poste d'agent contractuel à 23 h/s	C		0	1
1 poste d'agent contractuel à 22 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 21 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 20 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 18 h/s	C		0	1
1 poste agent contractuel à 17 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 15 h/s	C		0	1
1 poste agent contractuel à 14 h/s	C		1	0
1 poste agent contractuel à 11h/s	C		0	1
2 postes agent contractuel à 9 h/s	C		0	2
3 postes en contrat PEC – 35h/s	<b>C</b>		2	1
1 poste en contrat PEC – 29 h/s	C		0	1
2 postes en contrat PEC – 24 h/s	C		0	2
2 postes en contrat PEC – 21h/s	<b>C</b>		1	0
4 postes en contrat PEC – 20 h/s	C		0	4
5 postes de vacataires	C		0	5
3 postes de service civique	C		0	3
<b>TOTAUX</b>			<b>20</b>	<b>41</b>

**VOTE : 22    POUR : 22    CONTRE :                    ABSTENTION :**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Le Maire  
Jean-André MAGDALOU**

